



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par la soussignée que le **conseil municipal** de la Municipalité de Girardville tiendra une séance le **lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h 30**, à l'hôtel de ville, afin d'entendre la **demande de dérogation mineure** déposée par le requérant suivant :

Requérant : Lebeau Légal inc. (pour Pangea Terres Agricoles S.E.C.)

Lot concerné : 5 972 029

Adresse : 1027 rang Notre-Dame, Girardville

Cette demande consiste à :

- Accepter que le lotissement d'un terrain de 50 mètres de profondeur puisse être réalisé, alors que le *Règlement de lotissement n° 418* en vigueur actuellement exige une profondeur de 75 mètres

Cette demande sera analysée par le **comité consultatif d'urbanisme (CCU)** conformément au *règlement* en vigueur.

Toute personne intéressée pourra se **faire entendre par le conseil municipal** relativement à cette demande, lors de la séance mentionnée ci-haut.

DONNÉ À Girardville, ce 12 novembre 2025.


Direction générale